



CAPL du 6 juillet 2017

Affectation locale des inspecteurs au 1er septembre 2017

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

A l'occasion de cette CAPL d'affectation des agents de catégorie A, vous nous présentez un nouveau règlement intérieur déjà adopté en CTL.

Nous contestons ce règlement qui modifie en cours de mandat les règles de gestion des instances, des modalités d'autorisation d'absence et de remboursement de frais des élus.

En prenant la décision de réduire les temps de préparation et de compte rendu des CAPL et de supprimer le remboursement des frais de déplacement des élus suppléants, le Directeur Général retire aux représentants des Personnels les moyens d'accomplir leurs mandats dans de bonnes conditions. Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression.

Remettre en cause les droits des élus, c'est balayer le vote des personnels qui reconnaissent par leur participation massive aux élections la légitimité et le rôle indiscutable de leurs représentants dans toutes les instances.

Remettre en cause les droits des élus des personnels c'est également s'attaquer directement aux droits et garanties des agents.

De plus, en décidant unilatéralement de modifier les règles d'accès aux concours (date des concours internes et externes le même jour ; limitation à 5 candidatures, changement des règles d'affectation des lauréats, maintien sur la RAN pendant 3 ans lors de la première affectation) les conditions de promotions sont considérablement dégradées.

Pour la CGT Finances Publiques 64, il faut retirer l'ensemble de des décisions qui n'apportent que des reculs pour les agents.

C'est dans ce contexte que se tient cette CAPL d'attribution des emplois au plan local des cadres A au 1er septembre 2017.

Les vacances sont nombreuses. De très nombreux services, notamment de gestion, resteront en souffrance à l'issue du mouvement local. Les besoins sont partout et les moyens en voie de disparition.

Nous soulignons la quasi-absence d'arrivée de A gestion publique, les postes étant gelés alors que les besoins ont été soulignés. Nous trouvons extrêmement intéressant par exemple de constater l'impact de la médiation sociale de Lescar sur les arrivées en mutations : aucune !

Par ailleurs, nous déplorons que, désormais les rapprochements familiaux, qui devraient être considérés comme une avancée sociale et une chance, se transforment en un problème de gestion des agents ALD.

En effet, une nouvelle fois cette année, les affectations locales ne respectent pas le zonage tacite propre à notre département, plaçant ainsi les agents dans des situations personnelles très difficiles.

Dès lors que vous maintenez un ALD, père de 2 très jeunes enfants, sur une affectation éloignée d'une centaine de kilomètres de son domicile familial pour la 2^e année consécutive, **nous vous rappelons votre engagement pris l'année dernière de ne pas laisser perdurer les situations d'éloignement.**

Nous condamnons enfin le détournement des règles d'affectation par l'emploi des détachements, dont, nous le rappelons, la Direction locale avait pourtant condamné fermement l'usage l'année dernière.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT a voté contre le mouvement présenté.

M. NESA a réaffirmé son attachement au dialogue social et a indiqué qu'il appliquerait le nouveau règlement intérieur de manière raisonnée... tant qu'il serait là (départ début 2018 probablement).

Concernant les ALD et l'éloignement, il comprend les difficultés mais les besoins sont importants sur la RAN de PAU. Il a indiqué qu'il avait largement tenu ses engagements de ne pas maintenir les agents trop longtemps (beaucoup obtiennent une affectation proche de leur domicile familial après un an d'éloignement).

Il a également précisé qu'il avait « déshabillé » le centre de contact (- 3 C, - 4 B, - 1 A) pour étoffer les services exhangues.

M. CAGNAT a précisé que le département était bien doté si on s'en réfère au TAGERFIP.

Il s'agit bien sûr d'une provocation : les directeurs ont immédiatement admis que tout le monde savait que le TAGERFIP n'était pas calibré en fonction des besoins réels.

Agents à la disposition du Directeur sur le département – ALD 64

Alors que la Direction du 64 avait toujours pris garde à affecter les agents ALD en respectant des limites de distance par rapport au domicile familial, 3 inspecteurs domiciliés sur la Côte Basque ont été affectés sur PAU l'année dernière. En effet, la RAN de BAYONNE est excédentaire et les besoins sont sur le Béarn.

Parmi ces 3 inspecteurs, deux obtiennent une affectation sur la côte au 1^{er} septembre 2017.

Pour le 3^e, la situation est plus difficile : deux enfants en bas âge (et donc des nuits courtes), la fatigue accumulée par une année de trajet, les risques routiers encourus qui engageront la responsabilité de l'administration en cas d'accident ne sont-ils pas des raisons suffisantes pour convaincre la chef de service et la direction de le rapprocher de son domicile familial.

Il a été toutefois proposé la solution intermédiaire suivante : un travail à distance à Bayonne 3 jours par semaine et une présence sur Pau 2 jours par semaine.

Cette solution est insuffisante même si elle allégera en partie le quotidien de l'agent concerné, d'autant que le directeur n'a pas pris d'engagement pour l'année prochaine puisqu'il sera parti à cette même date.

Les élus CGT ont souligné la situation catastrophique de service qu se retrouve sans cadre A titulaire (ex : Lescar, SIP Pau Nord). Ces services sont pourvus pas des ALD ou des EDR ... la précarité s'installe à la DGFIP.

Les élus ont également alerté la direction sur la situation de services déshabillés : par exemple, - 3 inspecteurs au PCR de Pau et Bayonne, qui seront suivis de - 2 inspecteurs en raison des départs en retraite. Apparemment de trop bons résultats ne justifient pas le maintien des emplois !

A l'intérieur d'un service, le choix de l'affectation relève du chef de service dans le cadre de son organisation interne. Par erreur de frappe, malgré une rectification déjà actée au cours de la précédente CAPL du 11 juillet 2016, l'intitulé d'une affectation sera remis en « SIP PAU NORD » dès lors que l'intitulé « SIP PAU NORD RELATIONS PUBLIQUES » empiète sur le rôle du chef de service.

Agents détachés

La direction, et notamment la chef du pôle de gestion fiscale, avait l'an dernier affirmé son opposition à la pratique des détachements.

Selon le bon vieux principe du « faite ce que je dis, pas ce que je fais », le nombre des inspecteurs détachés est en augmentation, 7 inspecteurs étant dans cette situation cette année contre 5 l'an passé.

L'ensemble des représentants des organisations syndicales s'est prononcé contre ces détachements, qui sont des entorses aux règles de gestion et nuisent à la transparence et à l'égalité de traitement des agents.

Attribution des emplois

La règle de l'ancienneté est respectée.

Agents devant être affectés au plan local

NOM-PRENOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
FONTAN Eliane	Trésorerie Lescar	PRS Pau
LAFITAU Christine	SIE Pau Sud	SPFE Pau
BORIE Christelle	PCE Pau	BDV Pau
MICHELOT Chantal	SIP Orthez	BDV Pau *
FRANCZAK Florence	SIE Bayonne	SPFE Bayonne
FOUQUES Cécile	ALD Cadatre	PTGC Pau
DUBREUIL Sylvie	PCE Bayonne	PCRP Bayonne *
PRIETO Martine	Bayonne hospitalière	PCE Biarritz
ETCHEVERS Xavier	PCE Biarritz	BDV Biarritz
VOISIN Géraldine	Promotion	SIP-SIE Orthez **

* détaché (voir tableau des détachements)

** en arrêt maladie

Agents affectés au plan national

NOM-PRENOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
LABADIE Hervé	Promotion	BCR Bayonne
ETCHELECOU Maïté	Tardets	Mauléon-Licharre
GARRIGA Patrick	Polynésie	Tardets

Détachements

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
DESNOS Karine	BDV Bayonne	SIP Biarritz
LAUDEBAT Nathalie	BDV Biarritz	PCE Biarritz
MAUREL Sophie	Direction	Lescar
SEGUIN Catherine	SIE Orthez	Direction
DE GRANDPRE Françoise	BDV Bayonne	PCE Bayonne
DUBREUIL Sylvie	PCRP Bayonne	PCE Bayonne

Agents à la disposition du directeur

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
DEBEZE Isabelle	ALD Pau	SIP Pau Nord
LAGUERRE Béatrice	ALD Pau	**
LARS Rémy	ALD Pau	Direction PGP - Dépense
NEEL Didier	ALD Pau	Direction
DARRIGRAND Jacques	ALD Bayonne	**
ESTREM Olivier	ALD Bayonne	Mission foncière SIP Bayonne
MONNIER Cécile	ALD Bayonne	SIP Anglet
URCUN Virginie	ALD Biarritz	PCRP Bayonne (résidence Biarritz)
CHAGALA Claudine	ADL 64	BDV Biarritz
DALMON-PY Virginie	ADL 64	Direction
DUFAU Isabelle	ADL 64	Pau Municipale
DUPLAA Camille	ADL 64	BDV Bayonne
GADAN Céline	ADL 64	Direction (Côte Basque)
GUIGNARD Christelle	ADL 64	Direction (Côte Basque)
LAPEYRADE Frédéric	ADL 64	PCE Pau
LARRAMENDY Solen	ADL 64	SIE Bayonne
LONGET Laëtitia	ADL 64	Saint Jean de Luz
PERRET Alain	ADL 64	SPF 2 Bayonne
SABATHE Philippe	ALD 64	Bayonne hôpital
SZERADZKI Angeline	ADL 64	BDV Bayonne

** en arrêt maladie

(en gras les nouveaux arrivés ou changements de service)